



Litige entre un co-proprétaire et le syndic

Par **laurence chamberlin**, le **29/05/2008** à **09:30**

ma mère âgée a acheté il y a 3 ans un logement sur plans. Le montant des charges étant très élevé (2 fois plus que les autres), nous nous sommes rendus compte que le compteur de chauffage fonctionnait 12 mois sur 12, 24 h sur 24, même quand la chaudière collective était éteinte. Il affiche une quantité 3 à 4 fois plus élevée que ses voisins et les factures sont basées sur les relevés.

Malgré plusieurs lettres recommandées et un technicien qui s'est déplacé et a convenu (oralement) du problème, non seulement il n'y a eu aucun remboursement mais elle a de nouveau reçu un nouvel appel de fonds supplémentaire qu'elle refuse de payer.

Nous ne savons plus que faire.

Merci de nous aider.

PS: la température du logement ne dépasse jamais 19° et il faut couper le disjoncteur du thermostat pour que le compteur s'arrête